



**Délibération du conseil municipal
Séance du 3 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit août deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Laurent ROGNARD, Valérie VILLARD.

Excusé avec pouvoir : Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT, Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE, Michel TROSSELY, conseiller municipal, pouvoir donné à J-P BURGHARDT.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Valérie VILLARD a été nommée secrétaire de séance.

2024-09-04: Sécurisation de la rue du Chêne – Convention d'assistance avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-05-02 du 2 mai 2023, l'assemblée délibérante :

- a adhéré à l'ADI ;
- a approuvé le versement de la cotisation annuelle ;
- l'a autorisé à signer les conventions d'intervention.

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du projet de sécurisation de la rue du Chêne et afin d'organiser une phase test pour la mise en place d'un sens unique au sein de cette rue, il est possible de bénéficier de l'expertise de l'ADI.

Cette nouvelle prestation ne faisant pas partie des projets exposés en mai 2023, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer une nouvelle convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADI.

Il rappelle que le projet de convention a été mis à disposition des élus en amont de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'organisation d'une phase test pour la mise en place d'un sens unique au sein de de la rue du Chêne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention numérotée 2024-143-V01 ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2024.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 22

Le 3 septembre 2024
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

